Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

26 MARS 2009 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LVI année • N. 18041 **12**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

Editorial

Un passage difficile

Ego Perron

Les 6 et 7 juin, nous serons appelés à voter pour le renouvellement du Parlement Européen. Un passage important. L'Europe est perçue très souvent comme une entité très éloignée de la vie des citoyens qui ont du mal à comprendre quelle est la véritable portée, les compétences, les prérogatives et j'oserais même dire parfois, le sens même de cet organe. Et pourtant, l'Europe est un sujet qui intervient tous les jours dans la vie de chacun et surtout des administrations publiques. Les décisions sur les règles à adopter pour le fonctionnement de nos institutions, et donc des règles qui déterminent la vie des citoyens, sont prises de plus en plus souvent à Bruxelles et à Strasbourg. Ces décisions sont, la plupart du temps, prises sans tenir compte des petites réalités, des petits nombres, mais exclusivement en tenant compte des grands lobbies ou de quelques chefs d'Etat qui conditionnent lourdement les orientations.

L'Union Valdôtaine, qui a constamment cru et travaillé pour une Europe des Peuples et des Régions, où chacun puisse trouver sa place et avoir sa juste reconnaissance, a toujours soutenu la nécessité pour cette communauté d'avoir un élu qui puisse faire valoir nos droits et nos prérogatives, les prérogatives de cette petite communauté qui doit être sauvegardée et défendue à tout prix et à tous les niveaux.

Le passage est extrêmement difficile, car les nombres pour courir tout seul ou répéter l'expérience parcourue par le passé avec la liste *Federalismo* ne rendent pratiquement plus possible cette option. Il y a, aujourd'hui, des difficultés en plus dont on doit tenir compte, un cadre politique radicalement changé, brutalement simplifié, par rapport au passé et surtout le seuil de 4%

SUITE PAGE 8

Dixième anniversaire

Commémoration de la tragédie du Tunnel du Mont-Blanc

***«Tous les Valdôtains rappellent** avec douleur la date du 24 mars 1999, jour de l'un des deuils les plus grands et les plus ressentis pour la Vallée d'Aoste. Le souvenir de ce jour néfaste doit rester présent en chacun de nous, pour solliciter constamment la plus grande attention par rapport au thème de la sécurité, et afin de poursuivre cet effort d'adaptation structurelle et de réglementation qui a porté, aujourd'hui, à la fiabilité du tunnel du Mont-Blanc au plus haut niveau».*

Avec ces mots, le président de la Région Auguste Rollandin a voulu rappeler la tragédie du Tunnel du Mont-Blanc, lors de la cérémonie commémorative, organisée par l'Association des familles des victimes. Le Président du Conseil Régional Alberto Cerise, les assesseurs régionaux Aurelio Marguerettaz, Albert Lanièce et Manuela Zublena, le vice-président du Conseil André Lanièce et le syndic de Courmayeur Fabrizia Derriard faisaient également partie de la délégation valdôtaine. La cérémonie s'est déroulée devant le monument dédié aux victimes de la tragédie et placé à la sortie du tunnel, sur le versant français. André Denis, président de l'Association des familles des victimes; Pierre-Etienne Denis, président de la fédération nationale des victimes; Gérard De Pablo, président de ATMB; Eric Fournier, maire de Chamonix, et Dominique Bussereau, secrétaire d'État aux Transports du Gouvernement français étaient également présents lors de la cérémonie commémorative.

Le Conseil Fédéral de l'Union Valdôtaine

ENTENDU le Rapport du Président du Mouvement au sujet des pourparlers qui se sont déroulés avec les autres forces politiques;

ESTIMANT que la présence d'un parlementaire européen qui puisse représenter les intérêts de la Vallée d'Aoste à Strasbourg est un choix stratégique prioritaire pour notre Mouvement et un objectif qui a toujours été indiqué comme essentiel pour notre avenir, qui se joue désormais à l'échelle continentale;

CONSIDÉRANT qu'en cette période de crise généralisée, il est nécessaire dans l'intérêt de l'autonomie valdôtaine, de trouver des interlocuteurs tant au niveau italien qu'au niveau européen, dans un cadre politique qui a profondément évolué et qui entraîne la nécessité de raisonner au niveau des grandes coalitions présentes au sein du Parlement de Strasbourg;

TENANT COMPTE, comme l'Union Valdôtaine l'a toujours fait, des différents niveaux de gouvernement – local, régional, stato-national et européen;

DONNE MANDAT au Comité fédéral de parvenir, en accord avec les autres forces de la majorité régionale, à une décision commune, allant dans le sens d'entamer un parcours qui favorise un rapport d'entente et de collaboration afin de partager l'objectif de l'élection d'un représentant valdôtain au Parlement de Strasbourg, qui puisse défendre valablement les droits et les intérêts de la Vallée d'Aoste et des Valdôtains.

Quart, le 23 mars 2009

Le Conseil Fédéral de l'Union Valdôtaine

AYANT PRIS ACTE des déclarations de ministres, parlementaires, Présidents de Région et responsables politiques concernant notre Statut d'Autonomie;

ESTIMANT ces déclarations mensongères et offensantes vis-à-vis du peuple valdôtain ainsi que totalement en dehors de l'histoire de notre Pays d'Aoste;

DÉPLORE ET CONDAMNE ce comportement et rappelle que le Statut d'Autonomie, fondé sur notre particularisme culturel et linguistique, est le fruit de la lutte de résistance et de libération anti-fasciste et qu'il est inscrit dans la Constitution de la République italienne;

RAPPELLE que les mesures financières y afférentes, et notamment la répartition fiscale, sont des normes ayant une valeur statutaire et que les coûts supplémentaires liés à la dimension montagne imposent une approche fiscale spécifique afin d'assurer – dans une optique réellement fédéraliste – à tous les Valdôtains les mêmes conditions et opportunités de bien-être et de développement que les autres citoyens de la République italienne;

SOULIGNE ainsi que l'autonomie n'est point un privilège mais, selon le principe fédéraliste de subsidiarité, elle est synonyme de responsabilité et exercice de fonctions et de compétences accrues ainsi qu'un modèle efficace de gouvernement;

SE RÉJOUIT de la nouvelle formulation de l'article 25 du projet de loi portant sur le Fédéralisme fiscal avec la référence au pacte de stabilité interne et la prévision d'une négociation directe avec l'Etat sur un pied de parité et sur la base d'un fédéralisme solidaire;

REFUSE ET S'OPPOSE fermement à toute tentative de chantage politique visant à transformer le droit des Valdôtains à l'autonomie en une concession fruit d'un échange sournois ainsi qu'à limiter les libertés du peuple valdôtain;

FÉLICITE ses élus du travail accompli, tant au niveau régional qu'auprès du Parlement et du Gouvernement italiens, pour la défense des droits et des intérêts légitimes de la Vallée d'Aoste.

Quart, le 23 mars 2009

Sida et règles institutionnelles

Antonio Fosson

Pendant le premier jour d'assemblée au Sénat, on a fait le point sur l'infection causée par le virus HIV et par la nécessité de recueillir les indications provenant du Parlement Européen à ce sujet. A presque trente ans de la découverte de cette maladie, il est triste de devoir constater que le Sida n'a pas été encore vaincu. Au contraire, c'est une maladie endémique aussi chez nous. Le nombre des malades augmentent (en Vallée d'Aoste, ils sont à présent une centaine) parce que les médicaments utilisés bloquent heureusement l'infection mais augmentent aussi les porteurs (et donc ceux qui peuvent transmettre la maladie). Mais à présent, ce ne sont plus surtout les homosexuels qui en sont atteints puisque 64% des malades soignés ont contracté la maladie en ayant des rapports hétérosexuels (le tourisme sexuel revêt une importance particulière par rapport à cette épidémiologie). La proposition des motions présentées au Sénat est d'inviter le Gouvernement à faire des campagnes de diagnostic précoce, à l'attention des tranches de la population à risque, à une plus grande diffusion du test de dépistage du virus et surtout d'investir des fonds pour combattre de manière plus efficace cette maladie (qui entraîne de graves problèmes physiques pour les enfants des malades). En effet, 50% des malades actuels du Sida ne savent pas qu'ils en sont atteints, et par conséquent, ils ne se soignent pas et peuvent être donc la cause d'infections pour les autres. Une fois ces motions approuvées (une de la majorité et une de la minorité) au cours de la seconde journée des séances parlementaires, le débat s'est orienté sur le fait de vérifier si le recours à des décrets-lois de la part du Gouvernement

SUITE PAGE 8

Séance du vendredi 20 mars dernier

Aperçu des décisions du gouvernement régional

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a défini les grandes orientations en vue de la réalisation du futur centre hospitalier de l'avenue de Genève. Il a en outre approuvé le plan financier 2009 relatif aux activités du Bureau de représentation à Bruxelles. Le projet de déclaration d'entente entre la Région et le département de Harghita (Roumanie) a été ratifié. L'Exécutif a donné son feu vert à l'achat de 20.000 copies supplémentaires de l'opuscule d'information sur les mesures anticrise régionales extraordinaires et urgentes en faveur des familles les plus touchées. Il a, par ailleurs, approuvé la proposition d'accord de transaction en vue du règlement du contentieux – né à la suite de l'incendie du Tunnel du Mont-Blanc, le 24 mars 1999 – entre la Région, la Société italienne pour le tunnel du Mont-Blanc et la Société Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB). L'organisation de la 34ème Rencontre Valdôtaine à Hône a été approuvée et une somme de 85.000 euros a été débloquée à ce titre.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Des aides d'un montant de 270.000 euros ont été octroyées à l'Association «Amis des batailles de reines» pour la réalisation des activités 2009 prévues par ses statuts.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES
Le Gouvernement a décidé de transmettre au Conseil régional le projet de loi portant aides régionales 2009 pour le renouvellement technologique du parc auto et moto de la Vallée d'Aoste.
Des subventions d'un montant de 82.000 euros ont été octroyées aux entreprises Cva Spa de Châtillon et Minteos Srl de Turin en vue de la réalisation de projets d'innovation en application de l'appel à projets y afférent. L'Exécutif a défini le règlement de la 56ème Foire-concours de l'artisanat valdôtain de tradition qui se déroulera à Aoste, du 18 au 30 juillet 2009. Des subventions s'élevant à 40.000 euros ont été débloquées en faveur de l'information associative, politique et syndicale locale pour le quatrième trimestre 2008. Enfin, les dispositions concernant les critères et les modalités d'octroi et de versement des aides en faveur des entreprises du secteur éditorial, radiotélévisé et télématique local prévus par la loi n° 11 de 2008, ont été approuvées.

OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET LOGEMENT PUBLIC
L'Exécutif a défini le protocole d'entente entre la Région et l'ANAS Spa pour la sécurisation, la modernisation et la requalification de la route nationale n° 26 de la Vallée d'Aoste, entre la sortie autoroutière de Quart et la limite est du chef-lieu régional, ainsi que de la voirie locale desservant les commerces environnants.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a approuvé la présentation au Conseil régional du projet de loi portant modification de la loi régionale n° 11 du 7 juin 1999 (Texte unique en matière d'aides économiques en faveur des invalides, des aveugles et des sourds-muets). La commune de Saint-Vincent a été autorisée à exercer des activités de type sanitaire dans les thermes Fons Salutis. L'Exécutif a adopté les orientations régionales qui régiront les procédures de détection de la présence de drogues, permettant de déterminer si une personne – dont l'activité professionnelle peut mettre en danger la sécurité et la santé de tiers – a ou n'a pas pris de produits stupéfiants ou psychotropes. Le montant des aides économiques destinées aux malades souffrant de néphropathies chroniques ou qui ont subi des greffes a été défini; le seuil d'accès auxdites aides sera également relevé à 14.886,28 euros, à partir du 1er août 2009.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
L'association de communes L'Ëve recevra un financement complémentaire pour la réalisation de l'avant-projet et l'élaboration de documents en vue de l'attribution du marché relatif à l'assèchement des boues et au traitement des sables et graviers provenant de fosses septiques. La dépense engagée s'élève à 66.000 euros.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a donné son accord à la mise en place du projet «Validation et promotion de création multimédia» pour l'année scolaire 2009-2010, finalisé à l'élaboration de parcours pédagogiques en vue de l'utilisation de créations multimédia.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Il a été décidé d'acheter, moyennant une somme de 13.000 euros, des espaces publi-rédactionnels dans les revues Reizen et Op Pad, éditées par Anwb B.V. Olanda, en vue de la promotion de la prochaine saison d'été, ainsi qu'une page de publicité et un espace rédactionnel sur le supplément Sélection: spécial tourisme du quotidien français *L'équipe*, afin de soutenir notre activité promotionnelle en France. Des aides en capital s'élevant à 117.000 euros seront ventilées parmi 11 entreprises du secteur touristique et hôtelier, en réponse à des demandes présentées selon la procédure d'instruction automatique. Des aides de l'État totalisant 450.000 euros seront débloquées en vue de la couverture partielle, au titre de l'année 2007, des frais liés au renouvellement des conventions collectives nationales du travail dans le secteur des transports publics locaux par autobus. Le Gouvernement a donné son accord pour que soit soumis au Conseil régional le projet de loi portant dispositions urgentes en matière d'agrandissement des entreprises de restauration et des structures hôtelières et de réalisation de centres de bien-être dans certaines structures d'accueil et modification de la loi régionale n° 11 du 6 avril 1998 (Dispositions en matière d'urbanisme et de planification territoriale en Vallée d'Aoste).

Cinquième Fête du printemps du SAVT

Le SAVT-Retraités organise
la «Cinquième Fête du printemps du SAVT» qui aura lieu le

DIMANCHE 29 MARS 2009
au Restaurant «Col du Mont» de Leverogne à Arvier

9h: Rendez-vous des participants sur la place de la Maison communale et dépôt d'une gerbe sur le tombeau de Corrado Gex ;

9h30: Visite guidée de la «Coopérative de l'Enfer»;

11h: Sainte Messe à l'église paroissiale;

12h: Conférence portant sur le thème «Souvenir de Corrado Gex», proposée par son ancien collaborateur, Louis Martin dans la salle du Conseil;

13h: Déjeuner et danses en allégresse en compagnie du groupe musical «Folk d'Antan» de Mile Danna.

PARTICIPEZ NOMBREUX!!!

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le «Le Peuple Valdôtain» apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine 29, - Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Falegnameria
BOLLON DIEGO
Mobili su misura - Porte - Portoni - Scale interne

SERRAMENTI
con diversi tipi di legno spazzolato e antichizzato

Testato Consorzio Legno Legno
Permeabilità all'aria (UNI EN 42/A3)
Tenuta all'acqua (UNI EN 86 : E4
Resistenza al vento (UNI EN 77)
Testato prove meccaniche UNI EN 107 - UNI EN 9158
11020 CHARVENSOD
(Aosta) - Strada Pont Suaz
☎ 0165 45210 - 364933

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
«Nouvelle Editrice Le Peuple» S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

XVème «Prix littéraire René Willien»

Agnès Uzan

Le quinzième prix littéraire pour rendre hommage à la mémoire de René Willien, écrivain de langue franco-provençale, a été récemment remis par le président de la Région Auguste Rollandin, l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin et le président du centre culturel "René Willien" Aldo Willien à la Bibliothèque régionale d'Aoste, le 20 mars dernier, en la présence également de Conseillers régionaux et du Sénateur Antonio Fosson. Le Président de la Région a ouvert la cérémonie en soulignant que «*ce prix représente l'engagement de la Vallée d'Aoste et souhaite mettre en relief la production littéraire et la culture valdôtaines afin de mettre en évidence l'excellence de la production littéraire en Vallée d'Aoste et l'épanouissement de notre culture et de nos langues. C'est également l'initiative la plus importante de ce que l'on peut encore faire pour la tradition et la culture valdôtaines et qui est indispensable pour maintenir nos racines et continuer les efforts entrepris depuis plusieurs années*». De sorte que sont encouragés et récompensés les nouveaux projets éditoriaux d'intérêt historique, culturel, social, géographique et ethnographique portant sur la Vallée d'Aoste. Le prix, cette année, a été attribué à la maison d'édition *Priuli & Verlucca* pour la publication du livre *Habits - Récits d'habits vécus de la tradition valdôtaine*, de Stefania Massari et Tiziana Fragno en raison de sa somptueuse présentation graphique valorisant un travail hautement scientifique consacré aux vêtements, bijoux et costumes de la tradition valdôtaine. Le deuxième prix est décerné aux éditions *Tipografia Valdostana* d'Aoste, pour le livre intitulé *Jean Domaine, poète et chantre* par Augusta Vittoria Cerutti, avec la collaboration de l'AVAS. Ce volume, paru à l'occasion du 60ème anniversaire du chœur St-Ours, en célèbre le fondateur par un recueil de musiques, photos et textes qu'un groupe d'amis du chanoine a réunis pour en retracer la forte personnalité et l'action efficace consacrée au développement du patrimoine traditionnel du chant populaire valdôtain. Enfin, c'est la maison d'édition *Musumeci Spa* de Quart qui remporte le troisième prix pour l'ouvrage *Tesori nascoti. I mobili dipinti della Valle di Champorcher*, réalisé par Laura Milanesi et Cesare Cossavella sous l'impulsion de l'IVAT pour inaugurer le MAV (Musée de l'Artisanat valdôtain). Le jury a également tenu à signaler trois ouvrages en leur attribuant une mention à savoir *L'Échentà* de Raymond Vautherin, édité par *Musumeci Spa* s'agissant d'un séduisant essai de traduction en langue franco-provençale de quelques textes tirés de la Sainte Bible de Jérusalem, *PàM, papier à musique, finestra sulla musica popolare in Valle d'Aosta,* aux éditions *Musumeci Spa*, sous la direction de Gaetano Lo Presti et, enfin, *Vescovi, clero e seminari nella diocesi di Aosta, dalla fine dell'Ancien régime alla Prima guerra mondiale* de Tullio Omezzoli, aux éditions *Le Château* d'Aoste s'agissant d'un travail historique d'envergure fruit de longues recherches sur un sujet et une période quasiment délaissés par l'historiographie locale. L'assesseur à la Culture et à l'Education a conclu cette XVème édition en remerciant «*ceux qui ont participé puisque ce prix Willien est très présent dans le tissu social. Je veux également souligner la qualité des ouvrages qui sont un message pour les jeunes générations. Je remercie les maisons d'édition, les auteurs et, en particulier, ceux qui ont été primés*».

Troisième soirée du Printemps Théâtral

Le festival de théâtre populaire continue, le vendredi 27 mars prochain, au théâtre Giacosa d'Aoste, avec deux compagnies. Voici la présentation des pièces et les noms des acteurs et collaborateurs:

La Ville de Cordèle - Jovençan
LO TRÉZOR PERDÙ
PIÈCE ÉCRITE PAR LAURENT VIÉRIN
Résumé: La léjande di trézor perdù l'é viéille comme la nite di tén. Se conte que deun la canteugna de Venanse é Jedéye, a Dzouensàn, siche catchà, dèi lo tén de Napoléón, eun trézor. Eun grou trézor d'an valeur inéstimabla, que de soldà de Franse, de passadzo eun Val d'Ousta avouì lo gran Jénéral, l'ayàn catchà fran deun la canteugna, é que pamì gneun l'at accapoù... Pe de-z-àn é de-z-àn la conta di trézor perdù de Napoléón l'é itéye deseui la botse de tcheut é bién de mondo l'é itoù convénquéi de lo trouvì... Eun mouì l'an tchertcha-lo, é euncó voueu eun mouì crèyon que siche catchà de caque coutì... De tén-z-én-tén câtcheun passe euncó pe dimandì de noelle... Mi rènque le patrón san iaou l'é catchà pe dabón si trézor... *(La légende du trésor perdu est vieille comme la nuit des temps. On raconte que dans le bistrot de Venanse et Jedéye, à Jovençan, est caché, depuis l'époque de Napoléon, un trésor. Un énorme trésor d'une valeur inestimable, que des soldats français, de passage en Vallée d'Aoste avec le grand Général, avaient caché dans le bistrot, et que personne n'a jamais retrouvé... Pendant des années et des années, cette histoire du trésor de Napoléon a été sur les lèvres de tout le monde et beaucoup de personnes ont été convaincus de le trouver... Beaucoup de gens l'ont cherché, et encore de nos jours, il y a quelqu'un qui croit que ce trésor se cache quelque part... De temps en temps quelqu'un passe pour avoir des informations... mais seul le patron sait où se cache pour de bon ce trésor...) Acteurs:* Bérard Elisa, Cabraz Denis, Curtaz René, Guidetti Xavier, Maule Nicolò, Montrosset Monica,Guichardaz Matteo, Ouvrier Albert, Ouvrier Josianne, Quendoz Maxime, Tessarin Terence, Viérin Laurent. *Présentatrice:* Montrosset Armanda. *Musique:* Comé Paolo

La Rigolada - Gignod
DZEGNOÙ 1 JOUEUN 2107
Résumé: Devouer a fiye: avèitsa lo paézadzo que te vèi de la fenitra de la cllasse é icrì si toun cayeur sènque te vèi..." Foua de la fenitra de la mina cllasse vèyo to plèn de mitcho é de rotte. Lo pagàn de mé que fiyave la troéjima l'an 2007 l'a countoume que can lli l'iye petchoù n'ayé de tsan di trifolle é de prou iaou que d'ifouryì le vatse alavoun eun tsan.....". *(Devoir à faire: regarde le paysage de la fenêtre de ta classe et décris sur ton cahier ce que tu vois... « Audehors de la fenêtre de ma classe, je ne vois que des maisons et des routes. Mon grand-père qui faisait la classe de troisième année, en 2007, me racontait que lorsqu'il était petit il y avait des champs de pommes de terre et des prés où au printemps, on sortait les vaches...») Acteurs:* Brunetti Valerio, Charbonnier Fabiana, Clappey Marie-Emilie, Farcoz Christine, Grimod Ylenia, Henriet Dominique, Jacquin Fabrizio, Lovisari Luca, Margueret Denise, Milliery Emilie, Serluca Massimiliano, Vallet Mariella, Vallet Muriel. *Collaborateurs:* Bovio Annalisa et Rollandin Roberta.
On rappelle que le billet coûte 7 euros. Entrée gratuite pour les moins de 14 ans. Les billets sont en vente, au guichet du théâtre, le soir du spectacle, une demi-heure avant le début de la pièce.

Vendredi 3 avril prochain, au Théâtre de la Ville, à 21h

«Ne nous quitte pas!»

Paul est marié depuis dix-huit ans avec Agnès. C'est dans la tête de cette dernière que va se dérouler toute l'histoire: Paul, qui y est représenté sous ses trois personnalités fortes – la tête, le cœur, le sexe – va tenter de ne pas disparaître dans l'oubli, menacé qu'il est par Jérémie, un jeune écrivain, beau gosse, qui drague Agnès depuis quelques mois. Les trois Paul, imaginés par leur femme et logés dans son esprit, vont devoir tenter de la reconquérir, tandis que le Paul physique est en réunion de travail et ne se doute pas de l'épopée qui se déroule dans l'imaginaire d'Agnès. «Ne nous quitte pas!» raconte cette lutte intérieure pour récupérer la femme aimée. Les trois Paul embarquent le spectateur dans un long voyage au cœur du mental féminin: ils passeront par la case «souvenirs», la case «fantasmes» et bien d'autres encore, toutes logées dans le Moi le plus profond d'Agnès. On retrouve donc le Paul des premières années, fougueux et passionné (Philippe Lelièvre), mais aussi le Paul père de famille, protecteur et pragmatique (Gil Galliot), sans oublier le Paul romantique et enfantin, un brin fils à maman hypocondriaque (Fred Nony). Il s'agit pour eux de se serrer les coudes et de se battre ensemble dans la tête de leur femme pour ne pas devenir un souvenir. Avec une mise en scène percutante et un soupçon de misogynie drôlissime, "Ne nous quitte pas!" est une pièce qui marie humour et poésie et réussit le pari de traiter un sujet inépuisable, les problèmes de couple, de manière totalement originale et déjantée.
Billet normal: 9 euros; Réduit: 6,50 euros.

aprile	avril
31|1° **Rachel sta per sposarsi Lasciami entrare**	15 mercoledì *Aosta, Teatro Giacosa* **James Galway & European Union Chamber Orchestra**
7|8 **Il curioso caso di Benjamin Button Valzer con Bashir**	21 martedì *Aosta, Teatro Giacosa* **Orchestra Sinfonica della Valle d'Aosta**
14|15 **Frozen river L'onda**	29 mercoledì *Aosta, Teatro Giacosa* **Francesco Tripodi**
21|22 **The wrestler Mar Nero**	3 vendredi *Aoste, ThÈ, tre de la Ville* **Ne nous quitte pas!**
28|29 **Two lovers Frost/Nixon Il duello**	6|7 lunedì-martedì *Aosta, Teatro Giacosa* **Ragazze**
1° mercoledì *Aosta, Teatro Giacosa* **Eccolo maggio!**	23 jeudi *Aoste, ThÈ, tre de la Ville* **Orphéon Célesta**

Saison culturele 2008 09
Région Autonome Vallée d'Aoste
Regione Autonoma Valle d'Aosta
PUNTO VENDITA
Museo Archeologico Regionale di Aosta
Tel. 0165 32778
saison@regione.vda.it
www.regione.vda.it
Assessorat de l'Éducation et de la Culture
Assessorato Istruzione e Cultura
FONDAZIONE CRT

Nouvelles des Communes de la Vallée d'Aoste

Pollein, le Conseil discute du problème de la viabilité

L'ordre du jour du dernier Conseil communal de Pollein, qui s'est déroulé, le jeudi 19 mars dernier, devait discuter – en première ligne – de l'adoption d'une variation essentielle au Plan d'urbanisation général de la Commune.
Mais l'attention du public et de tous les Conseillers a été déplacée sur la prise de position de la Junte communale du syndic Paolo Gyppaz et de son adjoint Luca Bianchi sur le problème de la viabilité dans le centre du village, et plus spécifiquement, sur le problème des excès de vitesse.
«L'année dernière – explique Luca Bianchi – *la Commune avait envisagé de mettre en place, sur la route qui traverse le pays, des "panneaux intelligents" T-Red communiquant aux automobilistes leur vitesse. Mais ce type de système a été déclaré illégal par le Ministère des Transports.*
On a alors pensé utiliser un système de feux "intelligents", mais ce choix n'est probablement pas valable au niveau législatif. Il nous reste l'opportunité d'installer des panneaux électroniques qui alertent les chauffeurs».

Les informations analysées, à ce sujet, par le Conseil communal de Pollein souligne la difficulté pour les Communes *(«et pas seulement la nôtre»*, a dit Bianchi) de résoudre le problème des excès de vitesse sur les routes communales*. «Il n'y a pas de solutions sûres* – a conclu Luca Bianchi – *parce qu'une loi concrète dans ce domaine n'existe pas ».*
Le Conseil a discuté également de l'adoption de la variation essentielle au Plan d'Urbanisation Général de la Commune, un Plan adopté depuis 1980 et approuvé en 1995.
En 2000, les inondations qui avaient gravement touché cette Commune de l'Envers avaient bloqué les travaux de la Commission qui devait apporter des changements au Plan d'Urbanisation.
Mais la semaine dernière – après presque dix ans de travaux avec plus de quarante confrontations publiques à ce sujet – Pollein a finalement adopté cette variation essentielle qui, à présent, devra être ratifiée pas l'Administration régionale.

François Domaine

Saint-Pierre, un budget anticrise

Le budget de l'année 2009 de la commune de Saint-Pierre – tout comme ceux de 2010 et 2011 – sera basé sur les mesures anticrise proposées par le syndic de la commune, Monsieur Giuseppe Jocallaz.
C'est-à-dire – concrètement – que la municipalité de la haute vallée essayera, durant ces trois prochaines années, de limiter les dépenses courantes, alors qu'en ce qui concerne les investissements, l'objectif principal sera de se limiter aux projets déjà en chantier et prévus – en 2005 – dans le programme de la campagne électorale de la liste de l'Union Valdôtaine.
«Les dépenses courantes devront toujours être contrôlées. – a dit le syndic de Saint-Pierre, Giuseppe Jocallaz – *Nous y sommes finalement parvenus, malgré les augmentations contractuelles du personnel prévues par la loi et en tenant compte des coûts de gestion du nouvel espace sportif* (l'ouverture est prévue pour l'été 2009)*. L'Administration a réussi à contrôler toutes les dépenses, et la preuve en est que 84.588 euros ont été économisés et seront bien sûr utilisés pour des investissements».*
La commune de Saint-Pierre obtiendra encore

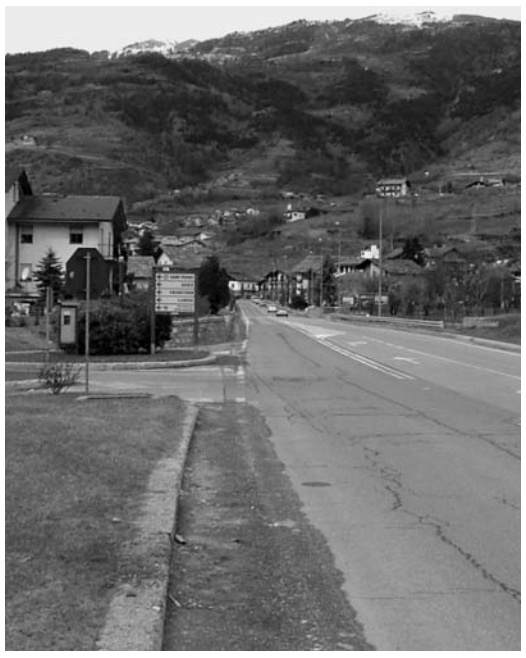

cette année le "Pacte de Stabilité".
Et même pour les citoyens sont prévues des améliorations sur les services publics: les tarifs du service hydrique intégré (aqueduc et égouts) ont été réduits, alors que les coûts du service de déblayage de la neige des routes communales, effectué pendant l'hiver dernier (très neigeux), a permis, grâce au nouveau système de payement "à la demande" (en non plus "pour chaque sortie") d'éviter de nouvelles dépenses pour les caisses de l'Administration.
En ce qui concerne les investissements de 2009 à 2011, la commune de Saint-Pierre portera son attention sur la viabilité du village; depuis quelque temps est prévue la construction de deux ronds-points à l'entrée et à la sortie du bourg. A l'est du village (dans la zone du prieuré) est prévu le premier chantier (1 million 41 mille 281 euros). Les travaux de l'autre côté du village sont plus importants; un chantier de 4 millions 101 mille 778 euros sera ouvert bientôt pour construire un deuxième rond-point qui remplacera le passage souterrain de la route nationale 26 qui permet l'embranchement avec la route régionale 22 de Saint-Nicolas.
Un projet pour la réalisation d'un trottoir qui partira du nouvel édifice scolaire et qui arrivera au hameau d'Ordines existe également.
La réalisation d'un parking au hameau de Bercher (141 mille 500 euros) est également prévue ainsi que l'acquisition de l'ancienne laiterie de rue de la Liberté, où la Commune veut construire la nouvelle bibliothèque.
Le budget 2009 de la commune de Saint-Pierre atteint les 7 millions 424 mille 719 euros; en 2010, il sera de 6 millions 541 mille 764 euros et enfin, en 2011, de 7 millions 222 mille 731 euros.

Gressan, la minorité s'abstient sur la question des nouvelles écoles

Le Conseil communal de Gressan a approuvé, le lundi 16 mars dernier, le projet pour la construction d'un nouveau pôle scolaire.
Le nouvel établissement – qui devrait remplacer les anciennes écoles de Gressan et Chevrot – devrait être construit tout près de la maison de retraite située au hameau Etrepiou, et devrait coûter quelque 12 millions d'euros.
La minorité du Conseil – composé par le groupe de l'Union Valdôtaine – a voté différemment: Loris Joux, premier signataire d'une pétition contre la construction de ce nouvel édifice, a voté contre le projet, alors que ses collègues de l'opposition Michel Martinet, Firmino Curtaz et Eligio Cunéaz se sont abstenus.
Michel Martinet, porte-parole du groupe communal de l'Union Valdôtaine, explique les raisons de ce choix.
«Les trois Conseillers de l'UV ont décidé de ne pas voter au sujet de ce projet parce que, à leur avis, le groupe de la minorité n'a pas été concerné. On a vu le projet définitif un jour seulement avant sa présentation et son approbation. C'est un délai trop court pour nous permettre de décider».
Martinet, Cunéaz et Curtaz – pendant le Conseil – ont soulevé d'autres questions.
«Depuis quelques années, les écoles de Chevrot et Gressan, c'est-à-dire les "vieilles écoles", sont en train de subir des interventions de manutention pour permettre aux édifices de rester dans les paramètres prévus par la loi. En construisant une nouvelle école, les travaux effectués durant ces dernières années seraient – en effet – inutiles. La commune de Gressan, comme les autres Communes, ne peut pas se permettre de dépenser de cette manière l'argent public». «Les coûts de ce chantier – continue Martinet – *devraient être soutenus en grande partie par un financement régional du Fospi* (qui devra se prononcer à l'automne prochain), *mais la municipalité de Gressan devra quand même investir beaucoup d'argent dans cette affaire, en risquant de bloquer les ressources de la Commune pendant quelques années. Et encore* – conclut le chef de groupe de la minorité de Gressan, Michel Martinet – *la Junte ne nous a pas donné de réponses à propos du recyclage éventuel des "vieilles écoles" de Gressan* (la structure située devant la mairie) *et Chevrot. Je crois qu'il serait très important de savoir ce que la majorité voudrait faire de ces structures qui, avec l'arrivée de la nouvelle école, resteraient complètement vides. Personne ne nous a répondu, à ce sujet : quelqu'un a fait l'hypothèse que des associations communales* (le groupe des Chasseurs Alpins) *pourraient utiliser les écoles comme siège. Mais ce n'est pas une réponse.*
Des frais énormes sont en jeu, on doit donc penser également à la manière de les amortir».

Troisième rendez-vous avec la rubrique "Les Jeunes et la Politique"

Corrado Jordan : «Pas de carrière, que de l'engagement»

Depuis quelques années, les habitués des fêtes estivales de la Communauté de Montagne du Grand-Combin connaissent le projet de "PreMia", grâce auquel celui qui conduit (et qui ne boit pas) reçoit des prix et de la prévention sur l'abus d'alcool faite par
le personnel de l'Usl. Un projet qui a bien sûr fait parler de lui, durant les premières saisons, mais qui maintenant est perçu positivement par tout le monde, y compris chez les jeunes qui ont reconnu la valeur de cette expérimentation.
L'idée principale de ce projet revient à Corrado Jordan, qui depuis 2005 est le Président de cette Communauté de Montagne.
Et les projets sur la sauvegarde de la santé publique, commencés en 2006, ne se sont pas arrêtés au problème de l'alcool.

«Avec l'Usl – dit Jordan – *on avait fait une recherche au sein des onze Communes de notre territoire pour comprendre quels étaient les problèmes les plus répandus. C'est pour cette raison que, avec l'Agence Sanitaire du Val d'Aoste, on a commencé à parler, au sein des Communes, dans les écoles et dans les autres lieux de divertissements, des moyens pour prévenir les problèmes cardiaques, l'ictus, mais en essayant également de sensibiliser les jeunes sur l'alimentation et l'abus d'alcool».*
Une campagne qui a certainement porté ses premiers fruits et qui – sur les médias locaux – a certainement fait parler de la Communauté de Montagne du Grand-Combin et de son président, Corrado Jordan.
Qui, malgré tout, ne veut pas recevoir les honneurs par rapport aux bons résultats obtenus.
«La réalisation de ce projet, qui continuera aussi en 2009, doit être partagée avec d'autres personnes: les médecins et les experts de l'Usl et du service du Sert, bien sûr, mais également les personnages qui m'ont précédé à la Communauté de Montagne. Sans leur travail – dit encore Jordan – *accomplir tout cela n'aurait pas été possible».*
Jordan fait surtout appel à Elviro Favre, son prédécesseur à la présidence, avec lequel – en 2003 – il avait commencé à travailler sur le territoire du Grand-Combin comme Assesseur à la Communauté de Montagne.
«Je dois avouer – dit encore Corrado Jordan - *que durant ces quatre premières années de présidence, j'ai recueilli également les résultats de ceux qui, avant moi, avaient travaillé pour notre communauté. A présent, dans le siège de la Communauté situé à Gignod, on a réussi à réunir différents services : il y a les écoles moyennes, la maison de retraite, la piscine et d'autres choses encore. En bref, on possède une vraie "cité" des services, qui bientôt accueillera également le bureau intercommunal pour l'agencement des impôts».*
La "carrière" au sein de l'Administration publique pour Corrado Jordan a commencé en 1995, lors du rendez-vous électoral pour les municipales de son pays, Saint-Rhémy-en-Bosses. *«Mais je préfère de ne pas parler de carrière* – dit encore Jordan – *parce que mon parcours n'a pas été fait pour arriver, un jour, à occuper une place particulière. J'étais jeune quand on m'a proposé de faire partie du Conseil communal et je dois avouer que je n'étais pas convaincu d'être à la hauteur. Mais l'expérience que j'ai vécue a été, en effet, très positive : je conseillerais aux jeunes qui habitent une Commune du Val d'Aoste d'essayer de s'engager pour pouvoir donner quelque chose à leur communauté».*
Jordan avait commencé comme cela, en tant que Conseiller, et puis il est devenu Assesseur à Saint-Rhémy, Assesseur à la Communauté de Montagne, adjoint au maire Edi Avoyer et, enfin, Président de la Communauté de Montagne du Grand-Combin.
Mais depuis 2005, Corrado Jordan fait également partie du Celva, le consortium des Communes du Val d'Aoste. Et pour lui, qui fait partie du Conseil de Direction, cette expérience a été encore plus formatrice.
«Avec le Celva, on affronte, plus au moins, les mêmes problèmes que pour les Communes, mais sur un autre plan. Il y a, là, la possibilité d'aborder également les grands thèmes de l'Administration locale, de voir d'un autre point de vue les problématiques qui touchent la totalité des Administrations. C'est, en quelque sorte, l'évolution du travail que j'ai accompli à partir de 2005 jusqu'à maintenant».
Corrado Jordan est aussi un Unioniste. *«Mon parcours avec l'Union a été assez particulier.* – conclut Jordan – *Quand j'ai commencé à travailler au sein de l'Administration, je n'avais pas de grandes opinions politiques, je voulais simplement me mettre à la disposition (autant que possible) de ma communauté. Mais en travaillant, j'ai découvert que mes objectifs, et je pense pouvoir dire les objectifs communs à tous les Valdôtains étaient assez représentés par l'Union Valdôtaine».*

François Domaine

Qui est Corrado Jordan

Corrado Jordan est né, le 22 mai 1973, à Aoste. Il est engagé dans le milieu de l'Administration publique depuis 1995, date de son entrée au Conseil communal de Saint-Rhémy-en-Bosses, son pays natal.
Cinq ans plus tard, il devient Assesseur à la Commune, et en 2003 – avec l'élection au Conseil régional d'Aurelio Marguerettaz – il recouvre la charge d'adjoint d'Edi Avoyer ; en 2005, aux dernières élections municipales, le couple Avoyer-Jordan gagne encore les élections. Bien connu aussi pour son rôle de Président de la Communauté de Montagne du Grand-Combin, qu'il recouvre depuis 2005, Corrado Jordan était engagé déjà auparavant au sein de cette association ; de 2003 à 2005, il a été Assesseur avec l'ancien président Elviro Favre.
Depuis 2005, il fait partie du Conseil de Direction du Celva, le consortium des Communes et des associations locales du Val d'Aoste.
Depuis 1994, il chante dans le chœur de Saint-Ours dirigé par Angelo Filippini.

Courmayeur, confrontations avec les mairies de Chamonix et Grindelwald

Une semaine internationale pour la Commune de Courmayeur. Le syndic Fabrizia Derriard, avec les membres de sa Junte, a en effet rencontré au cours de deux rendez-vous, les administrateurs des communes de Chamonix et Grindelwald. Les représentants des conseils communaux de Courmayeur et de Chamonix, lors de la rencontre du jeudi 19 mars dernier, ont fait le point sur deux projets interrégionaux concernant les deux municipalités, à savoir le "Patrimoine Mont-Blanc" et la "Dimension Montagne".
Autour de ces projets ont été développés d'autres évènements tels que les Piolets d'Or, une manifestation qui se tiendra du 22 au 25 avril 2009; s'agissant d'un vrai festival de l'alpinisme au cours duquel seront remis les prix pour les meilleures performances de 2008 et une contribution pour une carrière emblématique.
Les initiatives communes des deux municipalités du Mont-Blanc font partie d'une coopération plus vaste qui les voit engagées pour mettre en valeur le patrimoine du Mont-Blanc du point de vue culturel et touristique.
La collaboration permettra d'améliorer davantage l'offre culturelle des deux Communes avec la réalisation de structures pour la conservation des documents, à Chamonix, et pour la création d'une salle des congrès, à Courmayeur.
La rencontre du 19 mars dernier n'était que la deuxième étape institutionnelle après celle du 25 septembre 2008.
Mardi dernier, 24 mars, les membres du Conseil communal et les représentants des opérateurs touristiques de Grindelwald ont terminé leur visite de la Commune au pied du Mont-Blanc, qui avait débuté avec une confrontation entre les deux municipalités au Jardin de l'Ange.
«Ces rendez-vous – a dit l'assesseur au Tourisme de Courmayeur, Ferruccio Truchet – *sont des occasions encore plus importantes pour échanger des informations, des données et des idées en cette période historique particulière où le tourisme de montagne vit un moment de crise».*

Audition du Président du Conseil, Alberto Cerise, à la Commission parlementaire pour les questions régionales

En ma qualité de représentant d'une Région à Statut spécial, avant d'aborder le sujet de la discussion, permettez-moi de vous faire part de mon regret quant aux styles et aux méthodes par le biais desquels les régions à statut spécial sont sous les projecteurs.
A part le mépris médiatique, à la mode ces derniers temps, qui dérive de la volonté de présenter négativement les institutions, je remarque les circonstances aggravantes qui proviennent de comportements d'importants représentants des institutions. Je pense que tout cela doit absolument être relativisé afin de reporter la sérénité dans les échanges entre les institutions ; échanges qui, je tiens à le souligner, sont à la base du système fédéraliste.
Je perçois, et j'en suis désolé, une certaine timidité de la part des Régions à autonomie différenciée à répliquer, sans tomber dans la provocation, à ces censures, à leur soi-disant privilège. J'espère que cette timidité ne soit pas confondue avec la crainte de répliquer fortement pour éviter d'alimenter la polémique avec le risque de compromettre cette situation de « privilège ». Je crois qu'il est nécessaire de répondre avec le devoir que nous avons de défendre -comme nous l'ont enseigné ceux qui se sont battus pour nous donner le Statut d'autonomie, y compris les Pères fondateurs- avant tout notre dignité de personnes et ensuite nos institutions et notre identité qui trouve ses racines dans la solidarité et dans le respect des autres.
A ce propos, je voudrais rappeler deux choses : premièrement que les Statuts spéciaux découlent de situations historiques, géographiques, économiques, ethniques, linguistiques et c'est ce que, dès la naissance de la République italienne, les Pères fondateurs ont voulu reconnaître à travers l'attribution d'une autonomie différenciée. Avec cet instrument, ils ont aussi essayé de réparer des torts, vrais ou présumés, que l'Etat leur avait causés, perçus ainsi par les populations de ces réalités durant l'unification italienne ; ou si l'on veut pour remédier à l'annexion-nationalisation forcée plutôt qu'à celle de leur inclusion participée à la formation de l'Etat unitaire.
La seconde considération est que, comme dans le cas de la Vallée d'Aoste, le Statut d'autonomie est un instrument minimal puisque les attentes autonomistes, pour ne pas dire fédéralistes, étaient tout autres, et d'une République qui aurait bien voulu se faire naître plus fédéraliste.
Nous ne pouvons taire que ces Statuts ont été pendant des décennies ou non appliqués, ou bien partiellement, ou imparfaitement appliqués (comme dans le cas de la reconnaissance de compétences mais sans les disponibilités financières pour les appliquer) ou pour des dispositions fondamentales non mises en œuvre.
C'est pour toutes ces raisons, et pour d'autres encore, que je considère peu opportun d'exprimer des appréciations méprisantes, souvent impertinentes et peut-être parfois un peu agressives envers les Régions à Statut spécial, car le risque est de rouvrir des blessures que les Pères fondateurs avaient essayé de refermer.
La naissance des Régions à Statut ordinaire fin des années 60 début des années 70 a généré deux processus intéressants.
D'une part, la volonté des Régions à Statut ordinaire d'exercer au mieux leur rôle institutionnel a contraint l'Etat à légiférer en ce sens : cela a produit contextuellement une poussée pour l'application des prérogatives des Régions à Statut spécial. Dans ce sens, nous pouvons dire que l'action a été faite de manière synergique. Toutefois, la différence entre Régions à Statut ordinaire et Régions à Statut spécial s'est peu à peu amincie.
Nous sommes arrivés aujourd'hui à un moment crucial dans lequel nous passons à une qualité supérieure d'un point de vue de l'aménagement institutionnel avec l'application du titre V de la Constitution.
Je considère que si l'on avait précisé dans le nouvel article 114 que la République est constituée sur des bases fédéralistes de l'Etat, des Régions, des Provinces, des Communes et des Villes métropolitaines, beaucoup de problèmes, que nous retrouvons aujourd'hui dans le débat politique, auraient déjà été résolus.
La Constitution de 1948 ne donnait pas d'espace à l'idée fédéraliste mais s'ouvrait au régionalisme. Aujourd'hui, nous devons prendre acte que le modèle fédéraliste est une absolue nécessité pour construire un système moderne, efficace, solidaire, centré sur les droits et les besoins des citoyens.
Nous devons éviter que le projet de loi sur le fédéralisme fiscal, come d'autres exécutions d'application du titre V de la Constitution, ne dévie d'une direction vraiment fédéraliste, basée sur le principe de subsidiarité et de prise de responsabilité.
Si nous ne gardons pas une vision du fédéralisme lucide, le risque de dérive vers des formes plus confédérales que fédérales n'est pas aussi loin que cela et des situations de privilèges conséquentes à l'inégalité initiales existant entre régions objectivement plus riches et régions plus pauvres pourraient cette fois-ci avoir lieu.
Dans le modèle fédéral que nous voulons construire, nous devons partir de la prémisse selon laquelle la répartition des ressources doit être faite sur base de l'attribution des fonctions tant de manière verticale (avec l'application du principe de subsidiarité) tant de manière horizontale c'est-à-dire entre les mêmes niveaux institutionnels (entre région et région, entre commune et commune, etc.).
Ce que l'on appelle aujourd'hui, pour les Régions à Statut spécial, improprement, privilège, il ne s'agit de rien d'autre que du résultat de deux situations convergentes. La première est d'avoir eu immédiatement de plus grandes fonctions et compétences envers le citoyens ; la seconde est la nécessité de retrouver dans la répartition des ressources entre Etat et Région et dans le cadre du système de prélèvement local la quantité de ressources telle à exercer de manière générale ces fonctions de façon satisfaisante pour le citoyen.
La situation des Région à Statut spécial ne doit donc pas être stigmatisée mais prise comme modèle.
Pour revenir sur le projet de loi, nous nous considérons satisfaits de l'accord atteint sur les propositions, sur les modifications et sur les intégrations concernant l'article 25, en observant que l'alinéa 6 de cet article, auquel l'on pourrait attribuer une intention inquisitoire, offre une opportunité d'une plus grande transparence qui peut finalement mettre en évidence que la disponibilité financière des Régions à Statut spécial ne découle pas de privilèges mais de la réalisation des fonctions qui leur sont attribuées.
En ce qui concerne le fonds de péréquation nous savons qu'il devra nous garantir la totale couverture des coûts pour l'exercice efficace et efficient des fonctions attribuées aux différentes institutions -ou aux différents niveaux de responsabilité- lorsque les recettes des impôts locaux et la co-participation aux impôts du Trésor public ne sont pas suffisantes. Il s'agit donc d'un aspect très délicat qui exige d'être traité avec grand équilibre.
Le fédéralisme implique l'exercice d'une certaine compétitivité, non entendue comme la poursuite d'amélioration des conditions de vie entre les régions mais comme une compétition vertueuse entre tous les niveaux de responsabilité institutionnelle. C'est-à-dire la capacité d'obtenir les meilleurs résultats pour le citoyen à l'intérieur du rapport égal entre l'effort que celui-ci fait en payant les impôts et les bénéfices qui en dérivent.
Pour pouvoir évaluer les éléments de la compétition il est évident que tous doivent avoir les mêmes opportunités dès le début.
A ce sujet je crois que déterminer les coûts standards des différents services, rendus à d'adaptés niveaux qualitatifs, si appliqués rationnellement, en tenant compte des différentes situations, peut être la solution la plus rationnelle.
Les points faibles sont les temps nécessaires pour passer de la dépense historique à celle des coûts standards et à l'identification de ces derniers. Dans le fond, nous savons tous que la différence entre les coûts historiques et standards est la variable qui se résulte déterminante et rend indéterminable, pour le moment, la dimension et les retombées économiques de la réforme. Il est inévitable, donc, de prévoir une phase de transition pour le passage d'un système à un autre, qui sera plus bref plus les adhésions seront importantes, en termes d'efficacité, à tous les niveaux institutionnels pour l'application du fédéralisme fiscal comme étape extrêmement importante de ce parcours qui devra nous amener au fédéralisme institutionnel.

Le Président du Conseil
Alberto Cerise

NOS LECTEURS RÉAGISSENT...

Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée. Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple
Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin
11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Batailles de Reines à Pont-Saint-Martin

Dimanche 22 mars dernier s'est déroulé, à Pont-Saint-Martin, le premier concours éliminatoire des Batailles de Reines, suivi par un nombreux public qui a pu assister à de très beaux combats. Les bovines étaient au nombre de 201 réparties de la façon suivante: 44 pour la première catégorie, 76 pour la deuxième et 81 pour la troisième catégorie. En ce qui concerne la première et la deuxième catégorie, les éleveurs qui ont remporté le plus grand nombre de classements sont Piero Busso de Donnas et la Société La Borettaz de Gressan qui ont classé respectivement deux bovines de leur étable. La vache la plus lourde de la journée était «Moteila» de l'Entreprise Agricole Verney de Gressan avec ses 750 kg qui a été éliminée en demi-finale face à «Arsine» de Piero Busso.
Concernant la première catégorie, la finale s'est jouée entre «Arsine» de Piero Busso de Donnas (déjà reine en 2008, à Estoul) et «Moteila» de Giulio Pinet d'Issogne qui a remporté le bosquet. Troisième et quatrième place respectivement pour «Souris» également de Piero Busso et «Moteila» de l'Entreprise Agricole Verney de Gressan.
Le bosquet de la deuxième catégorie a été remporté par «Borga» de la Société la Borettaz de Gressan (déjà 2ème à Montjovet, en 2008) qui en finale a éliminé «Lingera» de Marco Demoz de Challand-St-Anselme. «Buisson» de Davide Michelet de Chambave et «Monella» de la Société La Borettaz de Gressan se sont classées à la troisième et à la quatrième place.

S'agissant de la troisième catégorie, succès pour «Prudence» d'Aldo Vercellin de Fontainemore qui en finale a éliminé «Indiana» de Nello Girod, lui aussi de Fontainemore. «Pinson» d'Eraldo Nones de Pont-St-Martin (3ème en 3ème cat. à Montjovet, en 2008) et «Ribella» d'Attilia Joly également de Pont-Saint-Martin se sont également classées.
Le prochain rendez-vous est fixé au dimanche 29 mars prochain, à Saint-Marcel.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Pierre
a le regret
d'annoncer le décès de

Monsieur
Emiro LALE-MURIX
âgé de 70 ans

La communauté unioniste de Saint-Pierre présente ses condoléances les plus sincères à tous ses parents et à tous ceux qui l'ont aimé.

La Section de l'Union Valdôtaine de Brissogne
a le regret
de faire part du décès de
Madame
Maria VALDETTARO
âgée de 86 ans

La communauté unioniste de Brissogne présente ses sincères condoléances à ses petits-enfants Dimitri, vice-syndic de la Commune, Alessia, vice-présidente de la Section, Sonya, Stefania et Vanja.

SPORTS POPULAIRES VALDOTAINS — RÉSULTATS DU DIMANCHE 22 MARS

Autre dimanche de passion sur les terrains de jeux des sports populaires du Val d'Aoste.
Tsan: On pourrait dire encore, après trois matchs, que Verrayes I et Châtillon I sont en train de respecter le pronostique de ce début de saison. Mais – en soulignant cela – on tromperait le public, parce que Verrayes I a bien gagné avec la jeune équipe de Pollein, alors que les champions de Châtillon I ont battu Montjovet I pour une différence de 48 mètres seulement: huit mètres de moins et pour Blanchod et ses copains, on parlerait aujourd'hui d'un match nul. Mais la troisième journée du championnat de première division a été quand même très positive pour les champions actuels, qui ont vu Brisma I gagner face à Verrayes II : si Châtillon I est plus que jamais premier, en ce qui concerne la deuxième place de la poule B, il y a désormais trois équipes en jeu.
Fiolet: Troisième victoire – sans record, cette fois – pour Porossan I devenu plus humain face à Saint-Oyen I, alors que Charvensod I et Saint-Christophe I – en gagnant face à La Salle I et Etroubles I – restent, en effet les premières équipes candidates pour la deuxième position du tournoi derrière la formation de la ville d'Aoste.
Rebatta: Un début de première division, dimanche dernier 22 mars, vraiment spectaculaire pour la rebatta. Le "big match" entre les champions actuels de Jovençan et l'équipe de Doues (peut-être la favorite du tournoi? n'est pas terminé. De l'autre côté, les finalistes du printemps de Gressan ont perdu chez eux face à Valpelline. Est-ce le début d'un championnat riche en surprises?

TSAN Série A Poule A Châtillon II-Emarèse I 3260-2599, Pollein I-Verrayes I 667-3140, St-Vincent I-Chambave I 2116-1831. **Poule B** Montjovet I-Châtillon I 1949-1997, Brisma I-Verrayes II 2741-1450, Challand-St-Anselme I-Valtournenche I 2418-1776. **Série B Poule A** Nus I-Valtournenche II 3289-915, Quart I-Pollein II 4366-1109, Brisma II-Montjovet II 4305-2147. **Poule B** Fénis I-St-Christophe I 1507-1207, Nus II-St-Vincent II 1177-842, Chambave II-Challand-St-Anselme II 862-1206. **Série C Poule A** Challand-St-Victor I-Fénis II 876-455, Emarèse II-Ayas I 442-574, Verrayes III-Nus III 847-409. **Poule B** Montjovet III-St-Christophe II 1313-2272, Challand-St-Anselme III-Nus IV 1128-675, St-Vincent III-Brusson I 695-1096. **Série D Poule unique** Pollein III-Antey Torgnon I 579-872, Challand-St-Anselme IV-Chambave III 1414-1714. Repos : Brusson II. **Juniors Poule A** Chambave-Brusson 587-541, Brisma-Antey Torgnon 706-147, Verrayes-Valtournenche 1365-531. **Poule B** Montjovet-Châtillon 1094-412, Quart- Emarèse St-Vincent 486-1253, Pollein-Challand-St-Anselme 273-420.

FIOLET Série A Poule unique Porossan I-St-Oyen I 948-838, St-Christophe I-Etroubles I 1332-1293, Charvensod I-La Salle I 1252-1149. **Série C Poule A** Charvensod II-Oyace I 775-761, Gignod I-Bosses I 908-776, Morgex II-St-Christophe II 881-855. **Poule B** Morgex III-Allein I 988-990, Arpuilles I-Gignod II 661-819. Repos : Sarre I. **Série D Poule unique** Avise III-Oyace II 681-785, St-Christophe III-Allein III 629-634, Gignod III-Allein II 385-494, Morgex IV-Etroubles II 733-807. Repos : Avise II. **Série E Poule A** Charvensod III-Oyace III 410-491, Etroubles III-St-Christophe IV, Arpuilles II-Sarre III 308-452. Repos: Morgex V.

REBATTA 1ère catégorie Gressan-Valpelline 1196-1258, Jovençan-Doues match suspendu. **2ème catégorie** Ollomont-Gressan 918-1048, Sarre-Doues A 1022-1162.
3ème catégorie Poule A Chevrot B-Valpelline 801-825, Doues B-Jovençan 749-804 **Poule B** Doues A-Chevrot A 793-584, Cogne-Aymavilles A 768-744. **4ème catégorie** Bionaz B-Jovençan A 575-582, Gressan-Valpelline 624-645, Jovençan B-Bionaz A 611-694. **5ème catégorie Poule A** Gressan A-Chevrot 523-514, Aymavilles-Gignod A 392-428, Porossan-Cogne 353-282. **Poule B** Gressan C-Bionaz 425-559, Doues-Ollomont 312-269, Gressan B-Introd 464-404.

SUITES DE LA PAGE 1

Un passage difficile

qui rend improbable la possibilité de réussite pour nous, si nous nous présentons seuls.
La Commission politique du Mouvement est en train de travailler pendant ces semaines pour discuter avec les mouvements et les partis italiens de la possibilité d'avoir un accord et les conditions pour arriver à un passage, ensemble, qui soit le plus possible compris et partagé surtout de la part des adhérents et des sympathisants de l'Union Valdôtaine. L'effort que nous devrons faire pendant cette période est de faire comprendre aux Valdôtains, qu'il est nécessaire de voter et d'exprimer leur préférence, dans l'intérêt de cette communauté. Le passage des élections européennes devra être le moment durant lequel cette communauté se retrouve autour du projet de notre Mouvement et de ses alliés, qu'on en discute et qu'on l'explique aux gens. Le passage pour les élections européennes ne doit pas se limiter à un moment de confrontation idéologique ou de bataille idéale. Cela est important car nous devons trouver la force et la conviction de croire et de travailler aussi pour un résultat concret. Nous devons le faire tous ensemble, en trouvant la sérénité nécessaire envers le Mouvement afin de partager une autre bataille dans l'intérêt du peuple valdôtain et arriver à un résultat: celui d'avoir un élu qui représente notre peuple et notre communauté au sein des institutions européennes. Cela est possible.

Ego Perron

Sida et règles institutionnelles

actuel puisse faire partie des règles institutionnelles: le Ministre Fitto en confrontant cette mesure avec ce qui avait été fait par les gouvernements précédents a prouvé que le recours à des décrets-lois par la majorité actuelle est numériquement inférieur par rapport à ce qui a été fait par le précèdent gouvernement du centre-gauche. En continuant le débat sur les éventuelles modifications institutionnelles, on a observé la manière dont la société s'est transformée, les attentes des citoyens ont changé ainsi que l'organisation et la représentativité des partis politiques, les idéologies sont tombées: de sorte que de nouvelles lois institutionnelles doivent être étudiées afin de mieux nous représenter. En intervenant à la fin du débat, le Président du Sénat a annoncé que la Commission du règlement de l'Assemblée est en train de travailler pour présenter des propositions et des changements institutionnels à présenter rapidement. Le discours revient à propos du bicaméralisme qui n'est maintenant plus justifié et sur le nombre trop élevé des députés et des sénateurs. Il faut que, cette fois-ci, nous allions au-delà des analyses, du discours, d'un certain désir de se présenter comme les vrais réformateurs et moralisateurs et puis ne pas donner suite aux changements institutionnels que nous attendons à présent.

Antonio Fosson

Les trente ans de l'Entraide des Femmes Valdôtaines

Pour *"La Fête du Printemps"*, *l'Entraide des Femmes Valdôtaines*, en collaboration avec le CNA et sous le parrainage de la Présidence du Conseil Régional, a célébré ses trente ans d'activité, samedi dernier, en la présence d'un grand nombre de personnes accueillies dans l'"Aula Magna" du Pensionnat Régional *Frédéric Chabod*, à Aoste.

"Le printemps, c'est la période pendant laquelle toutes les activités de la nature reprennent vigueur et vitalité – a souligné Mme Anna Bioley présidente de l' E. F. V. *- et c'est pour cela qu'on a voulu faire coïncider cette célébration avec le premier jour du printemps. En cette période de crise économique globale, il est important et vital que nous tous et toutes soyons courageux et travailleurs pour le bien-être de notre communauté. Tout comme l'ont été les femmes qui, au fil du temps, ont contribué par leurs idées et leur engagement à la vie culturelle et économique de la Vallée d'Aoste. L'exposition, qui complète ce moment convivial, met en valeur les batailles portées de l'avant par l' E. F. V .*
Dans les dix grilles le choix, avouons-le, a été difficile, toutefois on n'a montré que trente documents les plus significatifs qui vont de l'engagement de Mme Maria Ida Viglino à Magui Bétemps à Mme Dinella Bruschi Cerise dont on va découvrir non seulement l'aspect politique, mais surtout celui artistique."
«La présence du CNA - a continué Mauro Papagni délégué du Président et du Secrétaire Régional du CNA - *souligne la longue collaboration que depuis longtemps nous avons mis en place avec l'E.F.V. Je voudrais mettre en évidence que dans le domaine de l'entreprenariat féminin, même si dans notre région nous atteignons des pointes de 10%, on peut faire encore plus d'efforts.*
Si l'on pense à la région Toscane, où 24% des petites et moyennes entreprises sont «féminines».
Et encore, nous devons travailler davantage vu que le coût de l'entreprenariat féminin est d'un point plus élevé par rapport à celui masculin.»
Au cours de l'après-midi, Anna Bioley a lu des poésies écrites par Serenella Venturini; la soprano Silvana Bruno accompagnée par le guitariste Riccardo Sabbatini ont proposé un vaste choix d'œuvres médiévales, alternées par la lecture de poésies à thème choisies par Mme Teresa Charles. Pour conclure une libre interprétation, de manière poétique, de la célèbre chanson de Magui Bétemps intitulée *"Une fable de nos jours"* a été intreprétée.

Elettra Crocetti

LE CALEPIN

par Lucien Caveri — www.lucianocaveri.com

J'ai participé à l'anniversaire d'une fillette qui a fêté son premier an de vie. Des heures pleines de joie comme celles qui chaque jour réchauffent le cœur des parents et des amis: les enfants demeurent un mystère merveilleux de ce mélange entre ingénuité et conscience que les scientifiques nous expliqueront un jour. Quand tu les observes il est fascinant de penser à ce qui est inné, transmis par les gènes des parents, et à ce qui est la conséquence de l'environnement et de l'éducation qu'ils reçoivent. Un exercice bénéfique pour les adultes aussi, comme cela arrive lorsqu'on entre dans le cabinet d'un psy.
L'anniversaire a été organisé de manière traditionnelle et je ne vous raconterai donc pas les détails, mais ce fut pour moi l'occasion de remarquer un phénomène qui devient de plus en plus normal, ce que les autres invités m'ont également confirmé par la suite.
La petite a un frère, qui n'a que quelques années de différence et, comme cela est arrivé même dans ma famille, avec des enfants nés l'un après l'autre, on est naturellement amenés à éviter que l'aîné souffre de jalousie.
Nous avons donc tous trouvé des stratégies pour éviter les conflits ou les difficultés, avec des comportements équilibrés.
J'avoue avoir lu des textes sur l'argument pour en comprendre davantage, même si, comme beaucoup de papas – en profitant d'une vie très chargée – j'ai laissé que la maman s'occupe d'une très grande partie du vrai travail: je n'en suis pas fier et je m'en excuse publiquement!
Le fameux jour en question, j'ai vu que les invités se présentaient avec deux cadeaux équivalents, pour la fille et pour le garçon, et on en est arrivés à deux gâteaux séparés, garnis de bougies soufflées par les deux enfants séparément, bien que l'anniversaire ne fût que celui de la petite. Le but était évidemment de mettre à l'aise le garçon et d'éviter que l'attention portée à sa sœur lui donne l'occasion d'être jaloux.
Un égalitarisme en toute bonne foi et plein d'amour. Mais personnellement, je crois que cette attitude donne lieu à des équivoques; elle est le fruit d'une société riche – qui n'a pas de problèmes à multiplier les cadeaux – et pas sûre d'elle parce qu'elle a des difficultés à dire à un enfant: «C'est l'anniversaire de ta sœur».
Je comprends la banalité de cet exemple et je ne voudrais pas qu'on pense que j'en fais une question universelle.
Mais ma crainte est que nos enfants – et nous le faisons pour leur bien – risquent de devenir trop gâtés, bien plus que cela a pu arriver pour notre génération.
Mais de plus, et cela est vrai pour nous, les parents d'aujourd'hui, nous sommes obsédés par des informations contradictoires qui nous donnent l'illusion d'être des petits psychologues et donnent lieu à de nouveaux comportements, comme par exemple la double fête.
Je me demande souvent ce que nous avons pu voir, en vivant les changements les plus importants de la société valdôtaine de ces dernières années. Nous avons, je pense, vu la pauvreté et la sobriété défiler sur la passerelle éblouissante du boom économique.
Mais nous étions mis en garde dans nos mœurs et nos comportements par un passé difficile et par un développement qui n'effaçait pas les souvenirs encore vivants d'une enfance faite d'habitudes visant à économiser, indépendamment de la classe sociale.
Des exemples: on ne jetait jamais le pain, les vêtements passaient de génération en génération, on ne faisait de cadeaux que pour les vraies fêtes, les caprices n'étaient pas plus que des caprices.
Je ne sais pas si cette conscience existe à présent. Je vois des enfants trop écoutés qui se transforment en petits dictateurs entourés de parents énervés et de grands-parents faibles, bien différents de ceux de notre enfance, prêts à rappeler la faim, les difficultés et le revers de la médaille de la vie.
La crise économique sera peut-être une occasion douloureuse pour faire une lecture moins enthousiaste d'un développement sans fin. Je ne veux pas être pessimiste, mais je crois que nous devons reconsidérer notre joie de dire oui à tous les désirs de nos enfants. Des «non» les aideraient à grandir et à comprendre que la vie est faite de choses plus ou moins belles et qu'il est impossible d'exorciser les difficultés et les souffrances: vacciner les jeunes à cette réalité – sans devenir grincheux- peut les aider dans leur vie.